



15ème législature

Question N° : 20725	De M. Franck Marlin (Les Républicains - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Développement des capacités anti-satellites de la France	Analyse > Développement des capacités anti-satellites de la France.
Question publiée au JO le : 25/06/2019 Réponse publiée au JO le : 24/12/2019 page : 11371		

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le développement des capacités anti-satellites de la France. En effet, les États-Unis, la Russie, la Chine et maintenant l'Inde sont les quatre puissances disposant de missiles antisatellite, la France et l'Europe étant totalement absentes. Par ailleurs, il ne semble pas que la France ou l'Europe dispose non plus de capacités significatives de cyberattaque, manœuvre autour de l'engin visé, impulsion électromagnétique, brouillage, faisceaux de micro-ondes, laser, etc, susceptibles de détruire, endommager ou neutraliser des satellites hostiles en cas de conflit. Dès lors, face à l'augmentation des tensions internationales et au réarmement massif de certains pays, il lui demande d'indiquer si le Gouvernement entend développer des moyens de lutte antisatellite afin de contrer toute menace et combler notre trou capacitaire.

Texte de la réponse

Véritable enjeu, l'espace est devenu un lieu de confrontation de plus en plus militarisé. Indispensables au bon déroulement des opérations militaires, nos satellites et leur sauvegarde constituent un impératif stratégique. Il convient de souligner que les satellites militaires français sont d'ores et déjà dotés de moyens de protection contre les menaces les plus probables : agressions électromagnétiques, attaques cyber ou explosion nucléaire en haute altitude. L'évolution du contexte géopolitique actuel conduit à renforcer davantage encore cette protection par la mise en place d'une stratégie de maîtrise du milieu spatial reposant sur trois volets : - Le renforcement de la surveillance de l'espace, notamment par l'amélioration du système de surveillance GRAVES (Grand Réseau Adapté à la Veille Spatiale) et la préparation de son successeur dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019 - 2025 ; - L'ajout de protections supplémentaires sur les futurs satellites. D'ores et déjà, des caméras de surveillance seront embarquées à bord des satellites SYRACUSE 4A et 4B afin de contribuer à leur protection de proximité ; - Le développement de capacités d'action dans l'espace afin d'être en mesure de réagir le cas échéant à un acte agressif envers nos satellites, dans le respect des accords internationaux.